

C'est la première fois que notre groupe peut s'exprimer depuis les élections municipales de 2014.

Malgré le délai, nous tenions à exprimer nos remerciements pour cette mise à disposition.

Votre confiance nous a conduit à siéger non seulement au conseil municipal de St Cyr, mais aussi à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume « CASSB ». De nombreuses décisions y sont prises engageant l'avenir de la commune de façon indirecte, mais certaine. C'est au sein de ces conseils que vous trouverez des réponses, à titre d'exemple, sur les hausses de quelques taxes et redevances locales...

Nous vous invitons d'ailleurs à y participer. Le prochain conseil a lieu le 11 avril prochain, normalement à la salle des fêtes du Plan du Castellet, à 14H30. Nous profiterons de l'occasion de la prochaine parution, qui suivra le conseil municipal du 29 mars, pour vous confirmer l'heure et l'endroit, qui changent parfois.

Plus que tout autre sujet, nous allons utiliser cet espace, pour vous parler du dernier conseil municipal, qui a eu lieu le 1^{er} mars dernier. En effet, le sujet était assez grave pour attirer nombreux acteurs ou simples administrés inquiets sur l'avenir de leurs plages.

Trois des huit plages vont changer de responsable.

Les trois groupes d'opposition de la ville de St Cyr, ont fait remarquer que les promesses des candidats retenus pour ces trois lots, étaient considérées comme exagérément optimistes, par les professionnels du métier de plagiste. Trois exemples précis :

- L'investissement : Comme nouvel arrivant l'investissement de départ devrait être de l'ordre de 200 000 €. Aucun n'a présenté ce chiffre, pire, certains ne dépassent que d'une dizaine de milliers d'euros les chiffres de *réinvestissement* proposés par les anciens.
- Le pourcentage de reversement sur chiffre d'affaire : la moyenne nationale est autour de 3%, seule une plage à St Tropez atteint 4,5%, et là nous avons une promesse de 7%.
- Et pour finir, tous les observateurs sont unanimes, le chiffre d'affaire subit une légère baisse au moment de changement de gérance, or, ici encore une fois il y a des promesses allant jusqu'à une fois et demi, des chiffres d'affaire existants.

Il y a aussi la question de délai. La décision est tombée à quelques semaines seulement de la reprise d'activité et **quid du contrôle des « promesses », quels recours en cas de défaillance ?** Et plus encore, de la **reprise obligatoire par les nouveaux délégués des contrats en cours**, dans le cadre d'une DSP?

Toutes ces questions sans réponses, nous alertent et laissent présager des actions qui pourraient s'avérer coûteuses pour notre commune et d'entraver la marche normale d'une de nos principales activités estivales.

Voilà pourquoi il nous semblait opportun de vous faire part de ces informations.

Au prochain numéro...

Elisabeth Lalesart / Stéphanie Leite

Jean Luc Bernard